



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'enfance

Question écrite n° 40509

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation du Centre international de l'enfance. Ce centre, crée en 1949 par l'ONU et reconnu d'utilité publique, oeuvre dans le domaine de la protection et de la santé de la mère et l'enfant. Il mène ses actions à un niveau international, principalement en collaboration avec des équipes de pays en développement, le plus souvent à la demande d'organisations internationales (UNICEF, OMS) ou de ministères français. Le Centre international de l'enfance joue et peut continuer à jouer le rôle dans la politique française d'aide et de coopération en santé publique. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les engagements financiers que le Gouvernement compte prendre afin que le Centre ait les moyens de poursuivre son action.

Texte de la réponse

Le Centre international de l'enfance (CIE), fondation d'utilité publique, a été créé en 1949 par le Gouvernement, en liaison avec les organismes internationaux relevant de l'ONU. Ses missions sont de favoriser dans les différents pays du monde l'étude des problèmes qui touchent à l'enfant à travers la formation de personnel spécialisé, la diffusion de connaissances scientifiques et le développement des études et des recherches. Ces trois modes d'action constituent encore aujourd'hui l'essentiel de l'activité du CIE, qui s'exerce principalement dans les pays en voie de développement et en particulier dans le monde francophone. Pour conduire ces actions, le CIE a bénéficié depuis sa création d'une subvention de fonctionnement de l'État de 20 millions de francs. L'importance des sommes engagées par l'État a conduit les pouvoirs publics à s'interroger sur l'utilité et l'efficacité de cet organisme au regard des missions qui lui étaient confiées. C'est pourquoi, une mission interministérielle (ministère des affaires étrangères, ministère du travail et des affaires sociales et ministère des finances) a été diligentée au premier trimestre 1996 afin d'effectuer un audit sur le CIE. Cette mission a proposé pour l'avenir divers scénarios : celui de la fusion entre le CIE et l'Institut de l'enfant et de la famille a été privilégié, avec pour but de créer un nouvel organisme à vocation sociale et sanitaire sur le plan national et international. La nouvelle structure sera financée par les trois ministères concernés (ministère des affaires étrangères, ministère du travail et des affaires sociales et ministère de la coopération). Cette transformation devra être effective le 1er janvier 1997.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40509

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3505

Réponse publiée le : 21 octobre 1996, page 5570